



# Comité Technique de Réseau – C.T.R.

Direction Générale de l'Armement – DGA

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2021

## DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Délégué, Mesdames, Messieurs,

Le CTR DGA se réunit ce jour dans un contexte tendu de crise sanitaire qui perdure, associée à un niveau national de contamination très important. L'impact négatif de cette pandémie sur notre moral est exacerbé, nous vous demandons de continuer à en tenir compte dans toutes les décisions dimensionnantes qui vous incombent ainsi que dans le dosage des charges de travail affectées aux agents. Malheureusement malgré notre résilience et tous les efforts réalisés par les agents, les conditions de travail sont dégradées à cause de la crise et ne permettent pas une productivité nominale dans tous les secteurs d'activités.

Nous constatons des difficultés de traitement des dossiers RH par les CMG générant des retards qui impactent la vie et les rémunérations de nos agents. Les personnels très irrités s'interrogent, ils sollicitent le CPP RH incapable de répondre car, bien qu'ayant transmis les dossiers rapidement vers les CMG, ces derniers ne traitent pas et n'apportent aucun élément de réponse. Le personnel du CPP RH DGA est considéré comme responsable par les agents alors qu'il n'y est pour rien. Cette situation vient ajouter des tensions. C'est contreproductif, nous demandons qu'une communication précisant la nature des retards et les temps de traitement suivant le type de dossier soit réalisée par la DRH MD ou les CMG vers tous les personnels. Des moyens efficaces de télétravail doivent être affectés aux personnels des CMG afin qu'ils puissent continuer à réaliser leurs tâches convenablement.

Concernant la modification de l'arrêté du 20 novembre 2014 relatif à la CPS ICT et TCT, l'UNSA Défense condamne la suppression de la saisine de la commission par les agents pour un litige relatif aux augmentations personnalisées. Cette possibilité de recours permettait aux agents d'être assistés par un élu en CPS ICT/TCT et d'avoir une possibilité de jugement impartial sur leur litige. Par ailleurs, l'UNSA Défense demande avant les élections de 2022 d'une part l'intégration de la possibilité de vote par procuration comme cela est possible pour tous les autres scrutins, d'autre part l'intégration de 4 élus titulaires représentants du personnel au lieu de 3 pour le corps des ICT (hors TCT) par analogie avec les règles applicables pour la composition des représentants du personnel dans les CAP.

Le paragraphe 2.3 des lignes directrices de gestion des personnels ICT/TCT précise que : « à la différence des autres agents du ministère la rémunération des ICT/TCT est fixée en euros bruts et ne fait pas référence à un indice ». Ceci nous interpelle en terme de cohérence, lorsque nous lisons quelques lignes plus loin dans le texte « qu'une augmentation générale (AG) est définie en cohérence avec l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique ». Autrement dit, vous aurez 0 € d'augmentation généralisée comme les fonctionnaires et les ouvriers de l'Etat, qui au passage subissent le même traitement injustifié. Par contre vous n'aurez pas de régime indemnitaire. Nous sommes en



total désaccord avec cette mesure qui est pour le moins incohérente et injustifiée. Nous demandons l'application d'une augmentation générale annuelle d'un pourcentage égal à celui appliqué annuellement à la revalorisation des planchers des positions. Ceci permettrait un maintien à niveau des rémunérations en regard des augmentations générales moyennes appliquées par les industries métallurgiques de la région parisienne. Les personnels cesseraient ainsi de voir le plancher des positions supérieures s'éloigner de leur salaire d'année en année, souvent même après avoir obtenu une augmentation personnalisée standard.

La création de l'Agence du Numérique de Défense (AND) jette le trouble dans l'esprit des personnels qui œuvrent aujourd'hui au sein des services informatiques de la DGA. Dès lors, il convient de communiquer auprès de tous les acteurs de terrain du numérique pour expliquer le rôle et les objectifs de cette agence et son impact sur les autres services. L'UNSA Défense demande le maintien des rémunérations des personnels qui seront mutés vers l'AND et également qu'une attention particulière soit portée sur leurs promotions ou augmentations salariales.

Nous vous remercions de votre attention.